

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN504

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 12 :

1° Substituer aux mots :

« sous réserve de la délivrance d'une autorisation »

les mots :

« s'ils y sont autorisés » ;

2° Substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel